

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT**

Date de la convocation : 26/01/2023	<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		N°
	<b>Séance du 2 Février 2023</b>		<b>02 / 2023</b>
<b>Membres en exercice : 11</b>	L'An Deux Mille Vingt Trois le Deux Février à 18 heures		
<b>Présents : 9</b>	<b>Absents : 2</b>	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,	
<b>Représentés : 0</b>	<b>Pour : 9</b>	<u>Présents</u> : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC, VEDEL P, GILHET B, STEHLE C, KROGSDAHL A	
<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<u>Absents</u> : QUEVREUX M, NICAISE V.	

**Objet : Demande de subvention DETR : Réaménagement aire de Jeux Espace Vert Max Rouquette**

Monsieur le Maire présente le projet de Réaménagement de l'aire de Jeux de l'Espace Vert Max Rouquette dont le coût prévisionnel est estimé 48 244 € sur la base de devis d'un estimatif. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	26 534 €	55 %
Communauté communes Vallée de l'Hérault	Fonds de concours	10 725 €	22 %
<b>Autofinancement</b>			
Fonds propres		10 985 €	23 %
<b>Total HT</b>		<b>48 244 €</b>	<b>100 %</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 01/04/2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31/05/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 48 244 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des Co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,**  
**SIEGEL R.**

